



PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE AU DOSSIER

- Demande de prise en charge complétée par l'employeur.
- Décomptes de la Sécurité sociale du dernier jour de travail à la date de mise en invalidité.
- Une copie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité.
- Copie de la notification d'attribution la pension d'invalidité ou de la rente d'incapacité permanente délivrée par la Sécurité sociale.
- Justificatifs des ressources depuis la date d'effet de la pension d'invalidité (bulletins de salaires, décomptes Pôle emploi...).
- Attestation sur l'honneur ci-jointe.
- Photocopie de l'avis d'imposition sur les revenus du participant.
- Votre relevé d'identité bancaire.

Je certifie avoir pris connaissance sur www.carcept-prev.fr (rubrique « mon espace personnel ») de mon compte de points d'activité et de la complétude des périodes de ma carrière. J'ai également noté qu'en cas de contestation, et si je n'ai pas atteint le seuil maximal de 3601 points, je joins au présent dossier les bulletins de salaires des périodes contestées.

Cette liste de pièces n'est pas exhaustive.

Important : joindre le coupon réponse ci-joint à votre envoi.

CARCEPT-Prévoyance

Références à rappeler :

N° de Sécurité sociale : _____ clé _____

CARCEPT PREV
SERVICE INCAPACITÉ-INVALIDITÉ
CS 30027
93108 MONTREUIL CEDEX

COUPON-RÉPONSE - À nous retourner à l'adresse ci-dessus.

Informations Assuré :

N° de Sécurité sociale Assuré :

_____ clé _____

PIÈCES À JOINDRE

- Attestation sur l'honneur ci-jointe
- Votre relevé d'identité bancaire
- Demande de prise en charge complétée par l'employeur.
- Décomptes de la Sécurité sociale du dernier jour de travail à la date de mise en invalidité.
- Copie de la notification d'attribution la pension d'invalidité ou de la rente d'incapacité permanente délivrée par la Sécurité sociale.
- Justificatifs des ressources depuis la date d'effet de la pension d'invalidité (bulletins de salaires, décomptes Pôle emploi...).
- Photocopie de l'avis d'imposition sur les revenus du participant.
- Copie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité.

Je certifie avoir pris connaissance sur www.carcept-prev.fr (rubrique « mon espace personnel ») de mon compte de points d'activité et de la complétude des périodes de ma carrière. J'ai également noté qu'en cas de contestation, et si je n'ai pas atteint le seuil maximal de 3601 points, je joins au présent dossier les bulletins de salaires des périodes contestées.